



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°075/2015 DU 27 AOUT 2015

Approuvant le projet d'acquisition de deux véhicules adaptés pour la livraison en restauration scolaire, son plan de financement et autorisant le maire à signer le (s) marché (s).

Date de convocation : 18 AOUT 2015

Date d’affichage : 18 AOUT 2015

Date d’affichage du compte-rendu : 28 AOUT 2015

Date d’affichage de la présente délibération :
1 0 SEP. 2015

Résultats des votes :

VOTANTS	32
POUR	32
CONTRE	00
ABSTENTION	00

La délibération est adoptée à l’unanimité

L’an deux mille quinze, le dix-huit juin, à seize heures vingt minutes,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard
FRITCH.
Conformément à l’article L.2121-15 du Code général des Collectivités
Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.
Mesdames Miriama MACE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour
remplir cette fonction.

ELUS EN EXERCICE	33
PRESENTS	28
PROCURATION	04

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO	X		
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Rosana TEHOIRI
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG		X	Raiarii TETOOFA
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiama BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	Irvine PARO
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

Délibération n° 075 /2015 du 27 août 2015 Approuvant le projet d'acquisition de deux véhicules adaptés pour la livraison en restauration scolaire, son plan de financement et autorisant le maire à signer le (s) marché (s) correspondants

DELIBERATION N°075/2015 DU 27.08.2015

Approuvant le projet d'acquisition de deux véhicules adaptés pour la livraison en restauration scolaire, son plan de financement et autorisant le maire à signer le(s) marché(s) correspondant(s).

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté n° HC 521 DIE du 1^{er} avril 2015 relatif aux décisions prises par le comité des finances locales dans sa séance du 24 mars 2015 ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27.08.2015;

ADOPTÉE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	32
POUR	32
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOpte :

Article 1^{er} : Le projet se rapportant à l'acquisition de deux véhicules adaptés pour la livraison en restauration scolaire de la Ville de Pirae est approuvé.

Article 2 : Le plan de financement du projet tel que décrit à l'article 1^{er} est approuvé comme suit :

	Montant TTC	Pourcentage
Coût global	18 500 000	100 %
Subvention FIP	5 550 000	30 %
Fonds Propres	12 950 000	70 %

Article 3 : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer le ou les marchés s'y rapportant.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 6. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Pour le Maire absent,

Le 2^{ème} Adjoint,

M. Abel Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **10 SEP. 2015** et publication du **10 SEP. 2015**

Edouard FRITCH
Le Maire

